Initiatives destinées à compléter les programmes scolaires nationaux grâce à des supports pédagogiques adéquats incluant la dimension européenne

2006/2041(INI) - 26/09/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 470 voix pour, 55 contre et 24 abstentions, le rapport d'initiative de M. Christopher **BEAZLEY** (PPE-DE, RU), le Parlement avalise totalement la position de sa commission au fond et préconise des cursus scolaires comportant une dimension européenne. Á la faveur d'un amendement oral proposé en Plénière par le rapporteur, le Parlement a estimé que tous les systèmes éducatifs devaient faire en sorte que les élèves possèdent, à la fin de leurs études secondaires, les connaissances et les compétences nécessaires, telles que définies par les autorités éducatives respectives, pour les préparer à leur rôle de citoyens et de membres de l'UE. Cette "dimension européenne" à introduire dans les programmes scolaires nationaux devrait être dûment définie et devrait comporter au moins les deux aspects suivants :

1) accès aux informations concernant l'Union européenne : institutions, méthodes, pratiques et initiatives,

2) connaissance de l'histoire commune et du patrimoine culturel européens, développement des compétences linguistiques et compréhension de l'actualité européenne.

Dans ce contexte, le Parlement estime qu'il faut exploiter le potentiel éducatif du multimédia et de l' Internet, et recommande la création d'une site internet multilingue qui indiquerait les meilleures pratiques et servirait de plateforme pour les échanges d'expériences.

Le Parlement insiste sur la question de l'apprentissage des langues et reconnaît qu'il est difficile, surtout pour ceux dont la langue maternelle est l'anglais, de maintenir un intérêt et une motivation suffisants pour arriver à parler couramment d'autres langues européennes, alors que cela faciliterait la compréhension mutuelle et l'empathie à travers l'Europe. Il invite donc les États membres à promouvoir le multilinguisme et à instaurer l'apprentissage d'au moins 2 langues dès le plus jeune âge.

Il recommande en outre l'échange entre États membres de bonnes pratiques concernant l'apprentissage des langues et l'intégration d'une dimension européenne dans les systèmes éducatifs afin de garantir que les initiatives lancées en 2004 soient largement diffusées. Des échanges entre nouveaux et anciens États membres seraient notamment les bienvenus. En outre, le Parlement suggère la promotion de systèmes de formation susceptibles de donner aux professeurs une formation sur les questions européennes qui leur permettrait de compléter leur vision des aspects nationaux et locaux. Dans ce contexte, il conviendrait de s' inspirer d'initiatives telles que les projets d'Eurydice, « European Schoolnet » ou encore « l'Europe à l' école ».